



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	33
Votants	34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur LEFEVERE

Délibération numéro :
2017/110

**Convention de partenariat
entre la SPA et la Commune
Capture de chats errants**

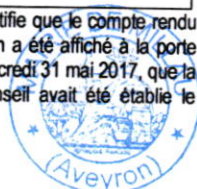
ETAIENT EXCUSES : Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES

ETAIT(ENT) ABSENT(S) : Pascale BARAILLE

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice générale adjointe des services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 31 mai 2017, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 18 mai 2017
Le Maire



Accusé de réception

Reçu le **31 MAI 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L.2212-2, L2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code rural et de la pêche maritime pris notamment ses articles L211-22, L211-27, L212-10 ainsi que R.211-11 et suivants,

Considérant la prolifération des chats libres sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant les colonies de chats libres repérées sur différents secteurs du centre-ville et pour lesquelles une campagne de capture de ces chats et de leur stérilisation est nécessaire pour préserver la sécurité, la salubrité et l'hygiène des usagers de ces lieux,

Considérant la convention proposée par la Société Protectrice des Animaux (SPA), localement domiciliée « L'Escale » Route de Paulhe à Millau et qui fait suite à la campagne lancée l'année passée, proposant d'intervenir pour lutter contre toute prolifération de la population féline errante,

Considérant l'urgence de la mise en place de cette opération (avant la période de reproduction) il est proposé au Conseil municipal de passer avec la SPA un partenariat pour une campagne de stérilisation,

Aussi après avis favorable de la Commission municipale Environnement du 3 mai 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SPA une convention d'intervention pour l'année 2017,

2. **D'ACCORDER** une subvention de 2 000 euros TTC à l'association pour mener sa mission,
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits sont prévus au budget de la Ville : Tiers Service 244, Nature 611, fonction 813

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

